

Recruter

des volontaires à l'insertion

L'EPIDE a comme objectif d'insérer durablement les jeunes qui entrent dans le dispositif. Pour remplir pleinement sa mission, chaque centre EPIDE développe des relations privilégiées avec les acteurs locaux de l'emploi.

93 % des anciens volontaires sont satisfaits ou très satisfaits de leur situation professionnelle (IFOP Nov. 2022)

82 % des anciens recommandent l'EPIDE pour l'insertion professionnelle (IFOP Nov. 2022)

Contrat de travail



Que ce soit pour accueillir un CDD, un CDI ou une alternance, l'EPIDE vous informe et vous accompagne sur les dispositifs d'aide à l'emploi mobilisables.

Dans la mesure où l'EPIDE est ouvert aux mineurs, à partir de 17 ans, nous pouvons vous informer sur la législation en cours pour ces publics.



à l'EPIDE



dans l'entreprise

Stage

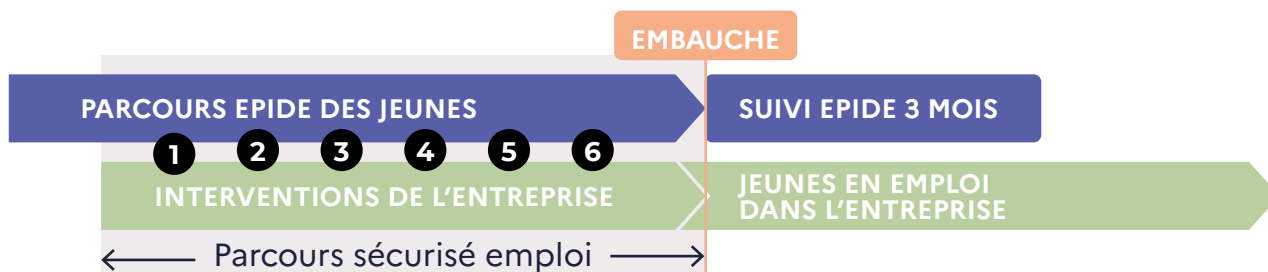


Dans le cadre de la découverte des métiers et du monde de l'entreprise, l'EPIDE vous propose une convention afin d'accueillir dans votre entreprise des volontaires lors de **stages (maximum deux mois)**.



Une spécificité EPIDE

Le Parcours Sécurisé vers l'Emploi correspond à une **trajectoire proposée aux jeunes dans le cadre du parcours EPIDE, en partenariat avec une entreprise spécifique**. Il est composé de plusieurs étapes qui permettent de découvrir un métier dans l'entreprise partenaire. La démarche sécurise les recrutements et **le jeune reste sous contrat EPIDE pendant cette période**. Une convention encadre et rythme la démarche.






- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Réunion d'information collective | 4 Stage de 2 semaines |
| 2 Visites sur site | 5 Mentorat |
| 3 Apprentissage gestes principaux | 6 Complément d'apprentissage gestes |

Un accompagnement post-embauche

sur 3 mois

Pour vous assurer la bonne intégration des volontaires, l'EPIDE les accompagne sur une durée de 3 mois à la suite de leur embauche dans votre entreprise. Dans les faits, comment cela se traduit-il ?

Dans les 10 premiers jours :

-  L'EPIDE échange avec l'entreprise pour s'assurer de la bonne intégration
-  L'EPIDE échange avec le jeune pour partager son ressenti et ses premières impressions
-  Si besoin, l'EPIDE soutient l'entreprise et le jeune recruté pour faciliter l'intégration

Sous certaines conditions, l'EPIDE peut également accompagner le volontaire par un « **contrat de soutien** » lui permettant, les trois premiers mois de travail, de notamment garder son hébergement dans le centre EPIDE.

Enfin, si l'entreprise le souhaite, le chargé d'insertion professionnelle EPIDE peut participer à l'entretien de validation de période d'essai.

